

SECTION 39 : Espaces, Sociétés et Territoires

Compte-rendu

SESSION DE PRINTEMPS 2014

La section 39 a tenu sa session de printemps du lundi 26 mai 2014 au jeudi 29 mai 2013.

La section est composée de :

AVELINE Natacha ; BOYER Florence ; BUSSI Michel ; COUDROY DE LILLE Lydia ; DEFIOLE Rodolphe ; ECKERT Denis ; FOULQUIER Eric ; GHIOTTI Stéphane ; GUERIN-PACE France ; HOYEZ Anne-Cécile (excusée) ; KENNEDY Loiraine ; LAMBERTS Christine ; LANCRET Nathalie ; LEMARCHAND Nathalie ; LOMPRES Nicole ; MAUPERTUIS Marie-Antoinette ; MEKDJIAN Sarah (excusée) ; PEYROUX Elisabeth ; RAYMOND Richard ; SEMMOUD Nora ; WEBER Christiane.

La section est assistée de :

CHABOURINE Emilie.

La section avait à examiner :

- 4 dossiers d'avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS pour lesquels elle a rendu :
 - 3 avis très favorables : UMR ARTDev*, UMR LATTs*, UMR CEFE (section principale 29)
 - 1 avis favorable : UMS OSU OREME (section principale 18)
- 1 dossier d'avis de pertinence pour une nouvelle demande d'association au CNRS pour lequel elle a rendu :
 - 1 avis défavorable : USR MSH Paris-Saclay - Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay (section principale 36)
- Demandes d'expertise relatives aux structures opérationnelles de recherche
 - 4 demandes de changements de direction ou direction adjointe d'unités (UMR CEIAS, USR MSH Sud-Est, USR MSH Clermont-Ferrand, UMR ESPACE) pour lesquelles elle a rendu 4 avis favorables
 - 3 avis d'expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration) : USR CEDEJ*, USR IRMC*, Zone Atelier Bassin du Rhône (section principale 31) pour lesquelles elle a rendu 3 avis très favorables
- 1 demande de renouvellement de GDR : le GDR MoDyS (Modélisation et Dynamiques Spatiales), pour lequel la section a rendu un avis favorable sur le bilan scientifique et pris acte du souhait du GDR de ne pas renouveler son label et de trouver une nouvelle forme de réseau ;
- 10 dossiers d'évaluation à vague pour lesquels elle a rendu :

* Unité relevant à titre principal de la section 39.

- 8 avis favorables
- 1 report d'évaluation à la session d'automne (rapport non déposé dans e-valuation)
- 1 avis réservé
- 3 dossiers d'évaluation à mi-vague ayant fait l'objet d'un avis différé à la session précédente pour lesquels elle a rendu
 - 2 avis favorables
 - un avis réservé
- 4 reconstitutions de carrière
- 1 demande d'accueil en détachement dans le corps des chercheurs pour laquelle la section a rendu un avis défavorable
- 5 demandes d'éméritat (dont 1 renouvellement) pour lesquelles la section a rendu 4 avis favorables et 1 avis défavorable.

Outre ces évaluations, la section a procédé à des discussions internes (voir point 1), aux accueils en délégation (voir point 2), a rencontré les directions des deux instituts dont elle relève (INSHS et INEE : voir point 3), ainsi que la visite du DAS Dispositifs INEE (voir point 4).

1. Echanges divers	4
1.1. Point sur les concours	4
1.2. Informations diverses	5
1.2.1. Comités de visite AERES.....	5
1.2.2. Bilan de la session plénière du Comité National de le Recherche Scientifique	5
1.2.3. Des nouvelles de la CID 52.....	6
2. Délégations	6
3. Echanges avec les directions de l'INSHS et de l'INEE	7
3.1. Les concours	7
3.2. Les délégations	8
3.3. Les règles d'évaluation des unités	9
3.4. Les chaires d'excellence	9
3.5. Le regroupement d'unités	9
3.6. La logique COMUE et le CNRS	10
3.7. Divers	11
4. Visite du DAS Dispositifs INEE	11
4.1. Le DIPEE	11
4.2. Les OHM	12
4.3. Les SEEG	12
5. Divers	12
Section 39	14

1. Echanges divers

1.1. Point sur les concours

La section a auditionné

- 49 candidat-e-s (sur 137 dossiers soumis) au titre du concours CR2 en mars 2014 pour 3 postes ;
- 9 candidat-e-s (sur 24 dossiers soumis) au concours CR1 pour 1 poste ;
- 16 candidat-e-s (sur 16 dossiers soumis) au concours DR2 pour 3 postes.

La formule adoptée (auditions en séance plénière, oral de 15 minutes assorti de 10 minutes d'échanges) est jugée efficace et pertinente par les membres de la section : ceci permet un traitement homogène et équitable des candidat-e-s.

La section note la grande qualité d'ensemble des candidatures et le haut niveau du concours.

NB : le jury d'admission (J.A.) de l'INSHS s'est tenu. Le J.A. est constitué de représentants de l'INSHS, des sections, de personnes qualifiées (personnalités scientifiques ne siégeant pas dans les comités nationaux). Le J.A. a entériné les classements émis par la section à la suite du concours, tout en raccourcissant comme l'année précédente la liste complémentaire.

Les 8 candidat-e-s classé-e-s au concours CR2 l'ont été suivant les critères suivants :

- qualité du projet
- qualité scientifique de la thèse
- qualité des publications
- perspectives nationales et internationales du projet

6 candidats sont finalement admis (4 en liste principale, 2 en liste complémentaire).

Les 3 candidat-e-s classé-e-s au concours CR1, outre les critères sus-mentionnés, ont répondu aux critères suivants :

- insertions dans des réseaux à perspectives nationales et/ou internationales
- qualité du dossier
- rayonnement scientifique
- implication et rôle dans des activités collectives
- activités de coordination de travaux collectifs

3 candidats sont admis (1 en liste principale, 2 en liste complémentaire).

Les 6 candidat-e-s classé-e-s au concours DR2 ont répondu aux critères suivants :

- qualité du projet, rayonnement scientifique international
- capacité à structurer un champ et à diffuser les connaissances
- recherches collectives, direction de projets
- prises de responsabilités
- capacité d'encadrement doctorale, expérience de formation à la recherche

3 candidats sont admis en liste principale.

Les membres de la section poursuivent leur choix de reconsidérer tous les dossiers à chaque concours et indiquent ne pas vouloir créer de « file d'attente » au recrutement via ses classements. Aussi, la section considère qu'elle tiendra compte des bons dossiers de la campagne de recrutement précédente mais qu'elle devra être attentive à la qualité des dossiers des nouvelles candidatures. Autrement dit, le concours étant très sélectif, les dossiers doivent

rester très bons et les jeunes docteur-e-s doivent pouvoir être recrutées au plus près de la thèse. La section indique également tenir au principe d'indépendance des concours (les doubles candidatures sont évaluées et traitées séparément). La section note que le critère le plus difficile à manier est celui de la « bibliométrie » : l'analyse des publications doit se faire en regard du champ thématique et des spécificités disciplinaires, et non suivant un simple comptage des productions.

Ainsi, il a été réaffirmé l'importance de prendre en compte les différents supports de publication liés aux disciplines de la section. Cette position, réaffirmée dès la nouvelle mandature, en amont des concours, a permis aux jurys d'admission de valider les classements proposés par le jury des concours.

Les affectations proposées par la direction du CNRS sont en cohérence avec le choix émis par chacun des candidats CR admis.

Un rapide bilan des 2 campagnes de concours CR de la section a été fait. 9 collègues ont été recrutés en 2 ans (CR2 et CR1), avec des thématiques correspondant au spectre des orientations scientifiques de la section, affecté.e.s dans autant d'UMR différentes, localisées dans 8 villes. Ceci est finalement assez conforme à la répartition des effectifs et des UMR de la section 39 sur le territoire, et se démarque assez nettement des effets de concentration parisienne observés dans d'autres disciplines des SHS.

1.2. Informations diverses

1.2.1. Comités de visite AERES

La section 39 continue de proposer systématiquement 2 représentants du CoNRS pour les comités de visite des unités : 1 issu des collèges A/B et 1 issu du collège C (personnels d'accompagnement à la recherche). Un échange a eu lieu entre la section et les délégué(-e)s à l'AERES, ceux-ci ayant la consigne de ne prendre en charge qu'un représentant pour le CoNRS. Cependant, pour cette année les comités de visite ont pu bénéficier des 2 représentants avec parfois la prise en charge par l'unité d'un des 2 membres. Cette question se posera probablement de nouveau l'année prochaine avec l'HCERES.

1.2.2. Bilan de la session plénière du Comité National de la Recherche Scientifique

Cette session plénière du Comité National s'est réunie à la demande des 2/3 des présidents de sections le 11 juin 2014 à Paris. Elle fait suite au travail mené par le CS et les CSI du CNRS sur la situation dramatique de l'emploi scientifique en France.

576 personnes étaient présentes au cours de la journée (sur 1200 membres élus et nommés des CS, CSI et sections) et nombre d'autres ont suivi les présentations et débats sur wiki radio CNRS (la grève des trains ayant limité le déplacement pour certains membres).

La convergence de l'assemblée s'est faite autour du renforcement de l'emploi permanent dans la recherche, sur le constat de la baisse des investissements pour la recherche et sur le gaspillage et la concentration artificielle de la politique scientifique en vigueur sans preuve d'une efficacité supplémentaire.

Plusieurs propositions ont été faites telle la participation du Comité National de la Recherche Scientifique à l'évaluation du Crédit Impôt Recherche dans le cadre de la demande faite par la Commission européenne. Il est apparu indispensable à la communauté de communiquer auprès de la société dans son ensemble sur l'apport essentiel de la recherche dans une

démocratie. Des initiatives comme la Marche de la science vont démarrer à l'automne, à l'occasion de la Fête de la Science.

1.2.3. Des nouvelles de la CID 52

La CID52, lors du concours chercheurs 2014, devait procéder au recrutement de 3 CR2, 1 CR1, 5 DR2.

- Sur le concours 52/04 (3 CR2, dont 1 prioritairement sur l'un des deux thèmes suivants : Ecologie de la santé : Ecologie des pathogènes, émergences/réémergence ou Médecine évolutionniste appliquée aux maladies chroniques dites environnementales ; Interactions entre humains et animaux domestiques et/ou sauvages dans un contexte d'environnements changeants), 107 candidat-e-s ont déposé un dossier, 37 ont été auditionné-e-s, 6 ont été classés.
- Sur le poste 52/03 (CR1), 26 candidat-e-s ont déposé un dossier, 7 ont été auditionné-e-s, 2 ont été classés.
- Sur le poste 52/02 (1 DR2 sur l'histoire du climat et des risques dans les espaces littoraux et maritimes (Europe et outre-mer), affecté au laboratoire Littoral, Environnement et Sociétés (Liens) de La Rochelle, 2 candidats ont déposé un dossier et ont été auditionnés, 1 a été classé.
- Sur le concours 52/01 (4 DR2 dont 2 prioritairement sur les thèmes suivants : Les nouveaux développements interdisciplinaires fondés sur les archives naturelles pour l'évaluation des paléoenvironnements ; Ecologie globale des relations homme-environnement : dynamique des systèmes socio-écologiques, et prise en compte des valeurs de la biodiversité, affecté dans la FRE3560 Ecologie marine - ECOMAR à la Réunion), 25 candidat-e-s ont déposé un dossier, et ont été auditionné-e-s, 4 ont été classés. 2 candidats ont finalement été admis.

2. Délégations

L'agenda des délégations a été avancé permettant une organisation de l'évaluation scientifique des dossiers par la section plus respectueuse des candidats ainsi qu'un retour des décisions mieux anticipé.

Cependant cette question fait toujours l'objet de désaccord important entre les sections et les directions d'instituts. Dès 2011, le CSI de l'INSHS faisait connaître ses inquiétudes sur le pilotage de la politique d'accueil en délégation, calquée sur la politique de site¹ ; en 2013, la CPCN a largement communiqué son désaccord sur la procédure opaque prévue par la direction du CNRS², ainsi que plusieurs sections du CNRS³, dont la section 39. Ce désaccord est toujours présent en 2014 et se traduit par des divergences entre les avis et le classement rendu par la section et l'attribution des délégations par les directions d'instituts.

Le volume financier des délégations INEE et INSHS pour la section 39 est le même qu'en 2013. Cependant la compensation financière demandée par les universités pour un enseignant-chercheur en délégation s'est accrue, entraînant une réduction du nombre de délégations attribuées. La section constate ainsi l'attribution de plusieurs demi-délégations (1 semestre).

¹ http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2011/CSI_INSHS_reco07072011_delegations.pdf

² http://www.cnrs.fr/comitenational/cn/cpcn/motions/2012/mot_cpcn_20121211_delegations.pdf

³ Liste des motions : <http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/motions.htm>

Le potentiel de délégation est évalué par site (DSR, Directeur Scientifique Référent). La section réaffirme que les délégations sont des petits nombres, pour lesquelles une politique territorialisée n'est pas souhaitable.

Cette politique territorialisée produit des effets d'inégalité. Les DSR sont les directeurs(-trices) d'institut, référents d'un site. Ils peuvent ainsi attribuer une délégation à des enseignants-chercheurs au motif d'alimenter un site particulier déficitaire, quand bien même le dossier du chercheur n'est pas encore arrivé à maturité. Et à contrario, si plusieurs demandes coexistent dans un même site, compte-tenu d'un effet de la pyramide des âges par exemple, leurs chances d'obtenir une délégation sont amoindries alors que le dossier scientifique est en adéquation avec un projet de délégation.

La section ne dispose pas de tableau global sur ces arbitrages Institut/site.

Il est également à noter que les demandes de délégation au titre de l'international prennent d'autres circuits.

La section a poursuivi la définition des critères, en privilégiant les MCF qui n'ont pas de HDR. Bien que le CNRS affirme que la délégation ne doit pas servir à faire une HDR, elle permet cependant d'étoffer un dossier scientifique qui peut y conduire.

6 demandes de délégation ont été faites par des enseignants-chercheurs dans des UMR pilotées à titre principal par l'INEE. Parmi elles, 3 candidats avaient un projet relevant des SHS et 3 un projet centré sur l'écologie/environnement. 2,5 délégations ont été attribuées par la direction de l'Institut dont une sur un projet SHS (nouvelle délégation) et 1,5 sur des renouvellements avec profil écologie/environnement.

28 demandes de délégation relevaient de l'INSHS ; La section a classé 13 candidats. L'institut a finalement attribué 11 délégations pour une année et 3 délégations pour un semestre. 3 correspondent à un renouvellement. Des arbitrages inhérents à la politique de site sont intervenus par rapport au classement proposé par la section : des demi-délégations, 1 délégation sur un dossier non classé.

La section ne peut que constater de nouveau l'existence de plusieurs vagues d'arbitrage qui lui échappent. Ce sont les DSR, sur la base d'échanges avec les universités (sans savoir quels sont leurs interlocuteurs), qui pilotent ces allers retours avec les instituts. La politique d'accueil en délégation est un point d'accrochage constant entre les sections, la CPCN et les directions d'instituts. La procédure reste opaque, notamment dans sa partie finale, compliquée et lente. Ceci fera l'objet de discussions avec les directions d'institut (voir *infra* point 3.2).

3. Echanges avec les directions de l'INSHS et de l'INEE

La visite de Patrice Bourdelais (directeur INSHS), William Berthomière (DAS section 39 INSHS), Stéphanie Thiébault (directrice INEE) et Marie-Françoise André (DAS Interactions Hommes-Milieux) à la section s'est faite de façon simultanée. Plusieurs sujets ont été abordés.

3.1. Les concours

Stéphanie Thiébault se dit satisfaite du travail mené par le jury de concours chercheurs. Pour mémoire, l'INEE avait ouvert un poste en CR2 sans fléchage ni coloriage au concours 2014. Cette option sera poursuivie à l'avenir.

La section rappelle que ce résultat vient en appui de l'existence d'un vivier de candidats au profil INEE. La section s'est appuyée sur les mots-clés thématiques et non sur la discipline. Les propositions ont été validées par le jury d'admission.

Le rapide bilan sur 2 ans du concours chercheurs indique une diversité des terrains et des méthodes dans les projets de recherche des candidats admis. On constate également une diversité des UMR ('demandées par' et 'd'origine des' candidat.e.s ?) et une large couverture géographique.

Patrice Bourdelais remercie la section pour ce bilan et la qualité du travail réalisé. Il tient à rappeler les axes de l'INSHS autour de la plus-value du CNRS en SHS. Celle-ci doit particulièrement être importante sur les recrutements, par rapport à ceux opérés par les universités, par exemple sur la place des aires géographiques, ou « culturelles » lointaines. Il prend note que la section évite l'obstacle de concentration sur Paris de 80 % des recrutements.

A noter : l'INSHS a maintenu 4 contrats doctoraux cette année, tous affectés sur des aires culturelles.

Le CNRS a demandé que tout texte diffusé par la section sur le concours chercheurs (critères...) lui soit soumis.

3.2. Les délégations

La section revient sur l'effet néfaste des arbitrages sur les sites. En étant sur des petits nombres, des effets de concentration de demandes de délégation peuvent arriver sur une année (effet conjoncturel).

Patrice Bourdelais indique que les délégations et les équilibres par site ne peuvent être gérés annuellement compte tenu de ces petits effectifs. Il souhaite rappeler le déroulement du processus.

Lorsque le choix du CNRS coïncide avec le classement du CS de l'université, le processus se déroule simplement. Dans le cas d'une divergence, une phase de négociation s'ouvre. A la fin de cette phase, il est procédé au « recollement » des arbitrages par rapport aux cibles définies initialement (nombre de délégations pour un site). Si une pression est trop forte sur un site, « quelques » délégations peuvent être remises, en retirant d'un autre site où la pression est moindre pour l'année en question. Enfin, lors du dernier tour d'échanges, les choses sont tranchées ; c'est à cette étape que des ½ délégations (un semestre) peuvent être attribuées.

Le directeur de l'INSHS rappelle qu'il y a eu une baisse du nombre de délégations cette année. Les universités ont protesté sur la faiblesse de la compensation financière par le CNRS ; celui-ci a bien procédé à une réévaluation mais sur une enveloppe budgétaire identique. D'où la baisse du nombre de délégations.

Au final, il demande que nous retenions qu'un creux constaté sur une année doit être compensé sur une autre. Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE précise que la décision par site est globale, et non par institut, par discipline. Elle cite l'exemple de la Réunion qui cette année n'a aucune délégation, faute de candidature ; la possibilité de délégation est remise dans la balance globale. Idem pour la Franche-Comté, où 6 demandes sont intervenues pour 9 possibilités, permettant un transfert vers un autre site avec une plus forte pression.

Le taux de pression des délégations à l'INSHS est de 1 pour 3 à 4 en moyenne, à moduler avec celui par site.

Nous parvenons donc à la conclusion que les décalages entre le classement proposé par la section et les décisions de délégation sont largement dépendants d'arbitrage avec les sites. Ainsi une candidature non retenue par la section, en lien avec un projet scientifique

prématuré, pourra cependant obtenir une délégation lors de l'arbitrage par site (en lien, par exemple, avec un déficit de demande pour le site en question cette année-là). A l'inverse, un dossier classé par la section sera refusé en fonction de la décision du CS de l'Université.

Stéphanie Thiébault précise que, de son point de vue, dans le cas d'un renouvellement d'une délégation, une ½ délégation (un semestre) est préférable à rien.

3.3. Les règles d'évaluation des unités

Le format des documents produits par les unités pour l'HCERES réduit le projet à une dizaine de pages, ciblant l'organisation pour la faisabilité du projet plutôt que le projet scientifique lui-même.

La section interroge les deux directions d'instituts sur les documents autour du projet scientifique dont elle pourra disposer pour prononcer les avis de pertinence.

La question d'un document supplémentaire pour la demande d'association au CNRS est donc posée.

Patrice Bourdelais est effectivement en accord avec la difficulté de se prononcer sur un avis de pertinence à partir d'un bilan passé. La question d'un document complémentaire se pose mais aucune décision n'a été prise en collège de direction du CNRS. Cependant tout document supplémentaire pose le souci d'un recul sur la notion de « dossier unique ».

3.4. Les chaires d'excellence

Quelle est la position du CNRS sur le renouvellement des chaires d'excellence ?

Sans que la décision n'ait été prise en collège de direction du CNRS, il semble que ni l'INSHS ni l'INEE ne soient pas disposés à renouveler ces chaires, sauf à titre très exceptionnel. Les éléments avancés sont le difficile contexte budgétaire et un bilan mitigé de ces chaires, qui n'auraient permis qu'une émergence limitée de nouvelles thématiques.

L'expérience « Chaires d'excellence » par le CNRS pourrait ainsi prendre fin. Il est vraisemblable que si le CNRS ne met plus les moyens sur ces chaires (compensation du salaire et moyens de recherche), les universités ne poursuivront pas dans cette voie. La section est également en attente du bilan annoncé sur ces chaires qui ont mobilisé des moyens conséquents.

3.5. Le regroupement d'unités

La section souhaite aborder avec Patrice Bourdelais et William Berthomière la question du regroupement d'unités décidé par une tutelle au cours de l'année d'élaboration du dossier d'évaluation (souvent à moins de 6 mois).

Les situations des UMR 5603 SET et 1563 AAU sont abordées.

L'UMR 5603 SET (Pau) a sollicité la section sur l'injonction qui leur a été faite d'une fusion avec l'UMR bordelaise 5185 ADESS. UMR composée d'une trentaine de membres (2 chercheurs CNRS dont un en détachement expatriation IRD, 3 ITA CNRS et 2 enseignants-chercheurs de l'Université Pays de l'Adour - UPA), elle est menacée de fusion depuis 2005.

L'injonction d'une fusion avec l'UMR ADESS, formulée a priori brutalement par l'INSHS, ne laisse guère de marge de manœuvre à l'unité : la fusion ou une mise en FRE. Ceci se passe dans un contexte d'opposition des tutelles universitaires.

Le DAS réaffirme la décision ferme d'un regroupement. Selon lui, le constat scientifique est partagé avec les collègues et la démarche concertée. Dans le cadre de la réflexion de la

politique de site, les deux unités de recherche SET et ADESS bénéficient d'une proximité géographique, avec des thématiques en grande partie partagées (3 axes sur 4 ou 5). Il s'agit pour ces deux UMR de se fédérer, sans mainmise de l'une sur l'autre. L'UMR SET n'est plus attractive pour les jeunes chercheurs et la sauver passe par ce regroupement. Selon lui, les freins proviennent des changements institutionnels en cours (COMUE) qui engendrent des rapports de forces déséquilibrés.

L'UMR 1563 Ambiances Architecturales et Urbaines est implantée sur 2 sites avec 2 équipes : le CRESSON à Grenoble et le CERMA à Nantes.

La démarche de restructuration émane de l'ENSA (Ecole d'Architecture sous tutelle du Ministère de la Culture) de Nantes, avec un projet initial de création d'un laboratoire unique sur l'école à partir des 3 équipes : le CERMA (équipe nantaise de l'UMR AUU), le LAUA (urbanités, sociologie urbaine) et le GERSA (scénographie).

Selon William Berthomière, il s'agit d'une démarche concertée et préparée en amont du renouvellement, la question de l'entrée du LAUA dans l'UMR étant intervenue dès octobre 2013. Cette entrée permettra le rééquilibrage des 2 sites de l'unité. Du point de vue du CNRS, les demandes de restructuration sont étudiées avec attention et dans ce cas, il convient de veiller à ce que l'entrée de nouvelles équipes dans l'UMR ne bouleverse pas l'équilibre. Il indique également que la recherche en architecture a besoin d'être repensée.

La section confirme que la stratégie du Ministère de la Culture en matière de recherche architecturale n'est pas toujours très claire. Les écoles d'architecture ont une pluralité de petites équipes, engendrant pour ces dernières des difficultés de gestion de la recherche. La logique scientifique a été à l'origine de la mise en UMR d'une partie des équipes des 20 écoles (avec parfois des centaines de km séparant les sites). Il convient de la conserver plutôt que de tendre à la seule logique de site.

La section s'inquiète de la situation des UMR dans les écoles, et ce d'autant que le dialogue CNRS/ENSA n'est en place que depuis quelques mois. Le DAS précise que l'accord-cadre CNRS/MCC/ENSA sur la co-tutelle des unités permet de clarifier l'organisation des décisions : le CNRS et le MCC sont tutelles, les ENSA sont partenaires. L'une des évolutions est l'information directe faite aux DU sur leur dotation budgétaire. Des points d'attention demeurent : l'absence du statut d'enseignant-chercheur dans les ENSA, la logique d'une visibilité de la recherche de l'ENSA confrontée à celle du travail en réseau dans les UMR.

Pour conclure le propos, la section sera très attentive aux modalités du regroupement ADESS/SET et procède à l'élaboration d'une motion sur les conditions de la redéfinition du périmètre d'une unité (jointe en fin de compte-rendu).

3.6. La logique COMUE et le CNRS

A partir de l'échange sur la redéfinition du périmètre des unités, le dialogue avec la direction de l'INSHS se poursuit sur la place du CNRS dans les COMUE et les reconfigurations.

Patrice Bourdelais indique que des équipes avec une même thématique, une même discipline et dans une même COMUE doivent se rapprocher.

Le CNRS ne sera pas membre de toutes les COMUE. La qualité du projet scientifique et de la formation supérieure fera la différence. En l'absence d'une participation à la COMUE, la politique contractuelle se poursuivra avec chaque établissement.

Le rassemblement des universités est en mouvement, le CNRS étant là pour accompagner les grands sites universitaires français dans l'acquisition d'une visibilité internationale.

Toutefois le mouvement est limité en SHS. L'accompagnement par le CNRS se fait dans deux directions : les MSH et la politique de niche.

Les MSH doivent se faire avec les Universités. Elles représentent un coût important pour le CNRS et doivent donc être centrales dans les COMUE. Aucune MSH soutenue par le CNRS ne sera marginale dans un projet. Les MSH d'une même COMUE devront travailler ensemble (Nantes-Rennes, Poitiers-Tours). Pour mémoire, 10 % de l'effectif IT de l'INSHS est dans les MSH.

Les UMR de niche doivent également faire l'objet d'un co-pilotage, via une affectation de postes par l'Université. Sans co-pilotage, rien ne justifie la présence de cette UMR de niche sur ce site précis.

Parmi les nombreuses questions autour des COMUE, celle de l'appartenance d'une UMR à plusieurs COMUE reste entière. Une des réponses apportées serait que le CNRS, membre d'une COMUE, tendrait à faire coïncider le périmètre d'une UMR sur celui de la COMUE.

3.7. Divers

William Berthomière annonce la fin de sa mission en tant que DAS au 30/09/2014. Pascal Marty, actuellement en charge des relations internationales et européennes à l'INSHS, devrait lui succéder auprès de la section 39.

4. Visite du DAS Dispositifs INEE

Robert Chernorkian, DAS en charge des Dispositifs INEE est accompagné de Marie-Françoise André, DAS Interactions Hommes-Milieus (sections 39 et 31).

Les dispositifs INEE sont les DIPEE, les OHM, les SEEG.

4.1. Le DIPEE

Le DIPEE (dispositif de partenariat en écologie et environnement) est un outil de dialogue avec des partenaires sur un même site géographique, où sont présentes plusieurs unités pilotées par l'INEE : universités, collectivités, services de l'Etat...

A partir du constat de nécessaires liens entre l'INEE et les universités, il s'agit d'avoir une connaissance réciproque des actions menées et d'optimiser les moyens mis sur les unités. Il s'agit par ce dispositif de promouvoir le champ intégré des sciences de l'environnement autour de la recherche et de la formation à la recherche en « écologie globale » (écologie, environnement, biodiversité, interactions hommes-milieus).

Si le DIPEE s'adresse aux unités INEE, au-delà de ce premier cercle, d'autres unités (EA, UMR) peuvent être associées à la réflexion (par exemple les OSU). Cependant, les moyens seront mis sur les UMR de l'INEE du CNRS.

Le DIPEE permet d'identifier et de caractériser les forces et faiblesses du site, d'établir ou renforcer une identité scientifique du site. A l'échelle nationale, l'INEE, par ce dispositif, vise à aboutir à un meilleur pilotage et à une synergie entre ses 13 DIPEE (Clermont-Ferrand, Lyon, Brest, Grenoble-Chambéry, Toulouse, Rennes, Dijon, Marseille, Poitiers-La Rochelle-Chizé ...).

Sur chaque site, un chargé de mission « ouvre l'espace de dialogue ». Les demandes DIPEE sont saisies dans DIALOG (demande de moyens annuelle des unités) et portées par toutes les UMR à l'identique (demande de moyens bien identifiée comme demande DIPEE).

L'Évaluation Annuelle Objectifs-Moyens est menée séparément entre les moyens DIPEE et les moyens hors DIPEE. La section interroge le DAS sur la répartition des moyens alloués entre DIPEE et hors DIPEE. A l'heure actuelle, le partage est à 50 % / 50 %, bien que 83 % des unités et 89 % des personnels sont en DIPEE.

4.2. Les OHM

La création des OHM (observatoire hommes-milieus) intervient à partir de 2007. Il s'agit d'un outil de recherche CNRS-INEE, développé pour faire face à l'hyper-complexité. Il se construit autour d'un objet, exprimé en un lieu, caractérisé par un fait structurant, une rupture qui peut constituer le point de départ d'une observation des transformations engagées.

Entre 2007 et 2014, 9 OHM ou OHMI ont été créés et 1 ROHM (réseau des OHM) : Bassin minier de Provence ; Oyapock ; Haut-Videssos (Pyrénées) ; OHMI Tessékéré ; Estarreja (Portugal) ; Vallée du Rhône ; Littoral Méditerranéen (en 3 sites : Nord corse, Marseille, Aigues-mortes) ; Nunavik (développement minier, disparition permafrost) ; Pima County, adossé à l'UMI Tucson INSHS.

Le conseil scientifique de l'INEE évalue les OHM tous les 4 ans proposant l'ouverture, la fermeture, ou le renouvellement.

La dotation d'un OHM est de 50 000 euros, et a un effet levier avec la mise en place de Labex. Il dispose également de contrats doctoraux et post-doctoraux.

4.3. Les SEEG

Un SEEG (site d'étude en écologie globale) est le 1er degré de structuration de dispositif de l'INEE. Ce dispositif a vocation pendant 4 ans à soutenir une démarche de développement d'écologie globale, associant un site et une thématique. Les dotations sont faibles. 8 SEEG sont en cours : Grotte des Fraux (Dordogne) ; Limassol (Chypre) ; Ua Huka ArScAn (Marquises) ; Parc de la Lékédi (Gabon) ; Delta du Danube ; Woerr (Alsace) ; ...

Il s'agit d'un dispositif très souple, sur des thématiques très diverses, couvrant un espace pouvant aller du mètre carré à celui d'une région. Cet outil est en développement. Une réunion des porteurs de SEEG est programmée en novembre 2014.

L'évaluation des SEEG se fait sur la base d'un rapport annuel.

La section questionne le DAS sur les modalités de sélection pour la création d'un SEEG. Il semble qu'il y ait plusieurs façons de cheminer vers cette reconnaissance par l'INEE, le point important étant l'existence d'une démarche d'écologie globale.

5. Divers

- Le bureau d'automne aura lieu le 30 septembre 2014
- La session d'automne aura lieu du 27 au 28 novembre 2014 et sera précédé de l'Assemblée Générale des membres des UMR de la Section 39 le mercredi 26 novembre 2014 à 14h00 à Paris (Ecole d'Architecture Paris-Belleville). Chacun d'entre nous est convié à ce temps d'échanges entre les laboratoires et les membres siégeant à la section 39 du CoNRS.

- Le site internet « informel » de la section 39 est mis en place et contient des informations sur les activités de la section (comptes rendus, motions) et sur la procédure de concours.



MOTION

Section 39

Espaces, Sociétés et Territoires

Objet : Redéfinition du périmètre d'unité

Dans un contexte institutionnel mouvant, notamment avec la constitution des COMUE, la section 39 réunie en session plénière souhaite vivement que toute stratégie de redéfinition du périmètre d'une unité soit annoncée suffisamment en amont, au moins un an avant la remise des documents d'évaluation quinquennale ; de manière à ce que soit respecté le travail de préparation du bilan et de programmation scientifique effectué dans les unités, et qu'elles puissent explorer sereinement toutes les options pertinentes.

Motion adoptée le : 25 juin 2014

à l'unanimité

M. Denis ECKERT
Président de la section

Destinataire(s) :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'InSHS
- Mme Stéphanie THIÉBAULT, Directrice de l'INEE
- Mmes et MM Bruno CHAUDRET, Sophie DUCHESNE, Jean-Denis VIGNE, Philippe BÜTTGEN, Présidents des Conseils Scientifiques du CNRS, de l'InSHS, de l'INEE et de la CPCN

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.